## Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité	K1 / 1 / 1	Date du scrutin 2023-10-29
N/III micinalita	NACALAC	Date dil scriitin /11/3-111-74
iviuiiillibaiile	INEUEIEC	

Par cet avis public, <u>Lise Dénommé</u>, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

- 1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le <u>2023-10-05</u>. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
- 2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
- 3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
  - · Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
  - Le 2023-10-29:
    - vous aviez la citoyenneté canadienne
    - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
    - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
  - De plus, vous deviez, le 1er septembre 2023, remplir l'une des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
    - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité
      - NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.
- 4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 33, rue Principale, Nédélec à la salle du conseil

Jours et heures : \_lundi 16 octobre 2023 de 18h00 à 21h00\_

\_\_mercredi 18 octobre de 10h00 à 13h00\_\_

- 5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
- 6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou joindre son adjointe, le cas échéant à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection		
Adresse _33 rue Prinicpale		
Téléphone819-784-3311 poste 1		
Adjointe		
Adresse 33, rue Principale		
Téléphone_819-784-3311 poste 4		

Signature

Donné à Nédélec le 3 octobre 2023

Présidente ou président d'élection